VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Bandes de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.

Incluant plusieurs bonnes résidences.

Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"

A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la

Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82 203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crète, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et contenant ensemble ledit terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de face de sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent soixante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux, laquelle de là se joint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds de là, une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces. Le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 198 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq; et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot les lots numéros 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 Novembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire; et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, la dite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir—Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly et cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot Bas Haut et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crète, le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crète, par environ onze arpents, quinze "toises" et cinq pieds de profondeur, sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et onze arpents, dix neuf "toises" et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une partie de portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion du No 9 est désignée par le même No sur un plan de J. Pilié, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot et de la veuve François Grillot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot six sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan on devie lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31 et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 105 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grillot et veuve François Grillot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:o:—

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pied six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de là une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds, huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crète, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedesclaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grillot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan on devie lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31 et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 105 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grillot et veuve François Grillot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Speculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant au rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 5 sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 20 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale, désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les No. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les notes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs, excepté de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Reinold notaire A. J. Villeré & F. E. Reinold avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lou

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.
Grande " 50c

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

VENTE EN PARTAGE

SANS LIMITE NI RÉSERVE

DE

Meubles Elegants,

Candelabres, Tapis, Pianos,
BRIC-A-BRAC,
PEINTURES, PORCELAINES ET VERRERIES.

LE TOUT AUSSI BEAU QUE L'ARGENT PEUT PROCURER ET COMME QUALITÉ ET DESSIN ÉGAL A CE QU'AUCUNE RÉSIDENCE EN VILLE PEUT CONTENIR

PAR MACON & KERNAGHAN, Encanteurs—Bureau 138 rue Carondelet—

MARDI 28 mai 1907, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1433 rue N. Robertson, entre les rues Esplanade et Kerlerec, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage—

Salon en bois de mérisier rembourré, Jardinières, Porcelaines et articles japonais, Vases peints à la main, Statues, Grand Piano (Hardman), Piano Player, Tables avec incrustation, Chaises en cuir, Miroirs français, Tapis de Bruxelles et de velours, Bronze, Lustres en cristal, Salle à manger en scalou, Chaises en cuir, "Sideboards", Cristaux, Porcelaines, Chambres à coucher en noyer et "bamboo", Lambrequins, Corniches, Stores de fenêtre, Portes Manteaux, Coffre en cèdre, Coffre-Fort en fer avec serrure à combinaison, Ustensile de cuisine, Fourneau et plusieurs autres articles d'utilité et d'ornement.

Conditions—Comptant avant livraison.

21mai—21 26 28

Jas. A. Brennan.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 29 mai, à 10 heures a. m. à la résidence 3826 rue Dryades il sera vendu à l'enchère publique:

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur. En vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 2 mai 1907, dans l'affaire de la succession de Zerilla Meyer, No 81,894. Un lot de meubles de maison et montre en or et chaîne, d'après l'inventaire enregistré. Pas de limite ni réserve.

Conditions—Comptant.

19 mai—19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE DE VALEUR,

Nos 4615 et 4617 RUE BARONNE,

Près VALENCE,

DANS LE

SIXIEME DISTRICT.

Le lot de terre mesurant 50 pieds de face

Par 150 pieds de profondeur,

avec entrée pour voiture des deux côtés.

SUCCESSION DE ZERILLA MEYER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 81,294.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 2 mai 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 452, borné par les rues Cadiz, Valence, Dryades et Baronne. Ledit lot de terre commençant à une distance de cent pieds de l'encoignure de la rue Cadiz et mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Baronne sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double No. 4615 et 4617 rue Baronne, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté avec vaste entrée pour voiture et écurie de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats

4 mai—4 5 12 19 26—juin 2 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Léonard Clément Pascal et Marie Anne Ninon Boisdoré, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,622—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Léonard Clément Pascal et Marie Anne Ninon Boisdoré, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. T. Florance, avocat.

17mai—17 21 26

Succession vacante de F. E. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,335—Division A—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologues et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

22 mai—22 26 31

Succession vacante de Louis Ruch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,334—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologues et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 22 mai—22 26 31

Succession de John Edward Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 82,686—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Edward Bailey, décédé intestat; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

22mai—22 26 31

Succession de Edmund Gaunchean

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,859—Division B—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final presenté par Mme Louise Martin veuve de Edmund Gaunchean, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Henriques, Jr., avocat. 17 mai—17 21 26

Succession de Isaac W. Boone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,633—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry T. Boone, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Miller, Dufour & Dufour, avocats. 17 mai—17 21 26

Succession de Michael Gavin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 81,702 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ann Mary Costello femme de Jean Burke administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. J. O'Connor, avocat.

17 mai—17 21 26

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; Alger, au Dry Dock Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.
—1er oct—10m—mer ven dim

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.
3 déc—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.
LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE
VETEMENTS CONFECTIONNES,
d'Articles de toilette et de Chapeaux
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.
604 et 606 RUE DU CANAL.
1er nov—Dim Mar Jeu Sam

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.
Médailles de tous dessins en argent et en or
—CHEZ—
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS,
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.
142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.
613.....RUE ROYALE.....313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la campagne sont soigneusement exécutés.
PHONE MAIN 4360.

INCORPOREE EN 1855.
Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.
SUCCURSALE DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.
Capital..... $500,000
Actif..... 1,145,024
Surplus net..... 310,910
CHARLES JANVIER, Président. E. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.
Pertes payées depuis l'organisations..... $4,613,805
8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,
Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.
Pertes par l'incendie de Chicago en 1871..... $3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston en 1872..... $1,429,72
Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commun.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
GUSTAF E. WESTFELDT. L. O. FALLON. LUCASE MOORE. O. M. SORL
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
Avril—1an—JeuDimMar

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ESPIC
ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remedes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ETRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

Feuilleton

—DE—

Abeille de la N. O.

No. 129 Commencé le 25 déc. 1906.

L'ENFANT DE LA DUCHESSE.

GRAND ROMAN INEDIT

PAR PIERRE SALES

QUATRIÈME PARTIE

IX

L'ENFANT MALADE.

(Suite.)

—Savez vous l'idée qui me vient! Puisque tu rentres auprès de nous, Frinette .....car c'est bien cela que tu veux, n'est ce pas?.....

—Oh! oui! oui!....Mais avec elle! ajoutait vivement Frinette: tout près de moi, de nous! Il faut bien faire une famille à ceux qui n'en ont pas!.... Jacqueline l'a dit.....

—Alors c'est facile à arranger! s'écria Roger Verneuil....si, du moins, mademoiselle Marion n'y trouve pas d'objections?.... Il y a, sur notre palier, un gentil logement vacant, où vous pourriez avoir toutes les deux votre petit ménage, tout en étant à côté de nous, avec nous... Vous seriez